



LOUCO JJ / CJJF FRANCE

FICHE D'INFORMATIONS:

(A REMPLIR EN MAJUSCULES POUR UN MEILLEUR CONFORT DE LECTURE MERCI D'AVANCE)

NOM:

PRENOM:

ADRESSE:

(photo pour
les nouveaux)

CODE POSTAL:

VILLE:

TEL PORTABLE:

TEL FIXE:

EMAIL:

DATE DE NAISSANCE:

POIDS:

CEINTURE:

BARETTES:

AUTRES SPORTS PRATIQUES ET NIVEAUX:

-Ne pas oublier de joindre votre certificat médical comportant la mention
« apte a la pratique du jiu-jitsu brésilien, grappling et M.M.A. en entraînements et compétitions »

-ne pas oublier de joindre votre chèque ou espèces de cotisation de 350€.
(Possibilité de payer en 7 fois mais joindre tout les chèques avec les dates au dos)

-Pour les mineurs, ne pas oublier de joindre l'autorisation parentale.



LOUCO JJ / CJJF FRANCE

ATTESTATION PARENTALE POUR LA SAISON 2017/2018

Je soussigné Mr/Md
né le
résidant à

Autorise mon enfant : Nom
 Prénom
 Née le
 À

à participer aux cours, stages et compétitions de JIU-JITSU BRESILIEN et NO-GI organisés par l'association LOUCO JJ.

J'ai conscience du fait que je ne pourrai pas tenir responsable l'association LOUCO JJ et ses professeurs Mr Philippe Tissot-Rosset, Mr Francisco Balula (trésorier), Jean-Baptiste Jetil et bien entendu tout les assistants de tout accidents, blessures ou handicaps qui pourrait subvenir lors des entraînements, stages ou compétitions organisés par l'association LOUCO JJ.

L'enfant est couvert, uniquement par la licence CFJJB (couverture minimum), si vous souhaitez une assurances complémentaire, celle ci reste a votre charge.

Je reconnais avoir bien lu et bien compris l'intégralité de cette attestation parentale et je la signe en connaissance de cause.

À Le

signature (précédé de la mention lu et approuvé)

LOUCO JJ / CJJF FRANCE
CONTRAT MORAL DU PRATIQUANT

LE DOJO :

Composé des caractères « DO » (voie, chemin) et « JO » (place, espace), il est littéralement le lieu où l'on étudie la voie.

Il peut se trouver aussi bien à l'intérieur ou à l'extérieur.

Comme tout lieu, il est régi par des règles qui seront respectées par tous les pratiquants.

TOUT MANQUEMENT À CES RÈGLES POURRA ENGENDRER UNE EXCLUSION DÉFINITIVE.

Article 1 :

Les pratiquants doivent se changer dans les vestiaires mis à disposition et les respecter. Les affaires privées resteront dans les dits vestiaires et seront récupérées à la fin des cours (les placards ne sont pas nominatifs, ils seront vidés régulièrement et les affaires évacuées). Tout oubli sera sanctionné par un traitement de faveur.

Article 2 :

Les pratiquants devront avoir un équipement propre et adapté au cours qu'ils viennent suivre.

-BJJ : GI avec un t-shirt en dessous (autorisé les protège-dents et genouillères extra fines)

-NO-GI et CROSS-TRAINING : t-shirt et bermuda (sans métal ou autres pièces dangereuses)

-MMA : idem no-gi + protège-dents, coquille, gants MMA et BOXE réglementaires et protège tibias/pieds, casque facultatif.

Et à tous les cours : sandales (tong, zori) pour marcher en dehors du tapis et 1 bouteille d'eau. Le tout avec votre nom dessus.

Article 3 :

Le dojo, son infrastructure (douche, wc, bar, plateau musculation...) et le matériel mis à disposition sont le fruit de beaucoup d'heures de travail, de sacrifices de bénévoles et d'argent investit. Donc après toutes utilisations, tout devra être rangé et nettoyé si besoin.

Article 4 :

Chaque pratiquant est responsable de ses affaires et s'assurera à chaque fin de cours de bien repartir avec toutes ses affaires (bouteilles d'eau avec nom écrit dessus, équipements divers, serviette, slip, chaussettes.....) et s'assurera que tout le matériel du dojo est bien rangé.

Tous les professeurs sont bénévoles mais ne sont en aucun cas des larbins ou des mamans qui doivent ranger derrière les pratiquants. Un bon pratiquant est un pratiquant responsable.

Et toujours un traitement de faveur pour tout oubli.

Article 5 :

Tout pratiquant qui arrivera après le début du cours se placera en « seiza » (à genoux) à l'entrée du tapis sans gêner les autres et attendra l'autorisation du professeur pour intégrer le cours

Toutes arrivées après la 1ère demi-heure de cours devront être justifiées, seul les raisons professionnelles ou familiales seront des excuses recevables.

Rappelez-vous toujours que les professeurs et vos partenaires d'entraînement ont un travail et font de la route aussi pour être à l'heure pour vous dispenser des cours ou vous aider à progresser.

Article 6 :

Il est strictement interdit pour des raisons évidentes de sécurité de s'entraîner avec des bijoux en tout genre.

Article 7 :

Tout pratiquant s'assurera avant de monter sur le tapis de son hygiène corporelle, ongles des mains et pieds coupés correctement (coupe-ongle mis à disposition), mains désinfectées (gel hydro-alcoolique à l'entrée du tapis), de la propreté de sa tenue d'entraînement (pas plus de 2 entraînements avec un GI).

Article 8 :

la politesse, le courage, la sincérité, le contrôle de soi, l'honneur, la modestie, l'amitié et le respect sont des valeurs obligatoires de tout bon pratiquant, alors n'oubliez jamais que nous avons tous nos problèmes personnels, familiaux et/ou professionnels qui nous occupent l'esprit au quotidien mais sachez les laisser à l'extérieur du dojo afin de mieux profiter de votre pratique et de celle de vos partenaires d'entraînement.

Article 9 :

Rappelez-vous que sur le tapis tous les autres pratiquants sont avant tout des partenaires d'entraînement et/ou des ami(e)s.

Article 10 :

On ne refuse jamais l'invitation d'un plus gradé que soit.

Article 11 :

Un élève moins gradé n'est pas un sac de frappe, il est là pour progresser et vous aider à progresser. Adapter votre pratique et votre niveau à votre partenaire d'entraînement.

Article 12 :

Rappelez-vous toujours que le club et son avenir dépendent de nous tous, de notre comportement et de l'image que nous véhiculons au quotidien.

Le :
à :

(Mention « lu et approuvé » écrite)
Signature